MRAGNIE E DITÉ BRIGA V. Nº	ENTONES EXECUTEDATE DE 208 / 19.78 LA PROCÉDURE Vation d'un Objet Volan er 1978 à	BORDEREAU D'ENVOI CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE IL Non Identifié le 26	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE 7830594 25.01. PRÉLIMINAIRE FLAGRAN DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE AUTRE
UMÉRO ORDRE		DÉSIGNATION DES PIÈCES	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	PROCES - VERBAL DE SY CROQUIS DE L'ETAT DES PROCES - VERBAL D'AUI PROCES - VERBAL D'AUI CROQUIS DE L'ENGIN, I	S LIEUX. DITION DE TEMOIN -	
	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)		SUITE DU B.E. SUR PAGES SUIVANTE
2 2 2 × 2	6° R.M. à Général, Commandant La à Ministre des Armées, l	commandant le Ier C.A. et la a , Ière Région Aérienne Direction de la Gendarmerie et Bureau Emploi - Renseignemen	t de
1	A dustice Militaire, à M. le Préfet	à	

BRIGADE DE

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

JUDICIAIRES.

Observation d'un objet volant non identifié.

TEMOINS :

PIECE Nº 208/1

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

DE SYNTHESE

Nous, , Adjudant-Chef, Commandant la Brigade de (), -----

Officier de Police Judiciaire, - - - -

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I - EXPOSE DES FAITS :

Par message N° 133/2 en date du 26 Janvier 1978, nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie. - - -

Dans nos opérations, nous sommes secondés par :

et , MDL/Chef, O.P.J. Gendarmes, A.P.J.

de la Brigade de

II - ENQUETE:

Le 26 Janvier 1978, à 18 heures, le Témoin, est entendu.

PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN - PIECE Nº 3.

L'Officier de Police Judiciaire :

... / ...

- FROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 4
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 5
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 6
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 7
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 8
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN PIECE Nº 9

De ces déclarations, ressortent les points suivants : - - - - FORME DE L'OBJET :

VITESSE + ALTITUDE :

BRUIT EMIS PAR L'ENGIN :

Tous les témoins ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns - prétendent qu'il était moyen, ressemblant au bruit d'un avion à - réaction, les autres qu'il n'était pas normal, qu'il ne ressemblait ni au bruit d'un avion à réaction, ni au bruit d'un hélicoptère. -

DIRECTION :

Six des témoins ont pu dessiner l'objet qu'il avaient observé. Ces dessins sont joints au présent et font l'objet de la PIECE N°10

Le lieu d'observation se situe à , rue , située au de la Localité. La région est très vallonnée et du - haut de la rue , on domine pratiquement la localité. - - - - -

L'Officier de Police Judiciaire:

... / ...

Il ne nous a pas été possible de déterminer la distance entre les observateurs et l'objet. - - - - - - - - - - - - - -

L'observation a duré trois minutes environ, à partir de 18 heures 30. La nuit était tombée et le temps était assez couvert.

C'est la première fois qu'un tel phénomène est signalé sur - le territoire de la commune de . Une observation - d'O.V.N.I. avait eu lieu le 25 Février 1974, à . - - -

Les témoins sont des enfants âgés de à ans. Ces enfants semblent être et n'ont jamais fait l'objet de soins particuliers.--------

Il n'y a eu aucun autre témoin de cette observation .- - -

Cette observation n'a créé aucune émotion parmi la population et n'a eu aucune conséquence grave pour l'ordre public. - -

III - C L O T U R E :

Fait et clos à

, le 28 Janvier 1978.

L'Officier de Police Judiciaire :

L des		PROCÈS - VERBAL	CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	•
UNITE BRIGADE DE		D'AUDITION	CADRE RESERVE AU DESTRACAME	
P.V Nº	208 / 1978			
PERSONNE ENTENDUE		Section 1997 and 199		(
REFÉRENCES				- 8
B 4			#E 00 15	
CE JOUR NOUS SOUSSIGNÉ(S)	no management the stranger and	anvier mil neuf cent soixa , MDL.Chef, O.P.J. , Gendarme, A.P.J.	nte dix-huit,	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
VU LES ARTICLES			OCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,	
*	Le 26 janvie	r 1978 à 18 heures, entende	ons:	-
	qui nous déc """" Hier 25 je me trouva vu une souco tait à sa ba des points b intermitence au dessus de vers se déplaçait Je n'étais p la regarder. tous deux Aussitôt que lui avons rac c'était mux C'est tout c té ces faits Le 26 janvie Lecture fait	janvier 1978 entre 18 heuris rue a upe volante. Celle-ci se trese de gros points lumineux lancs plus petits. Ces poir. Cette soucoupe venait du la rue puis s'est de Je l'ai vu penere émettant un bruit moyer as seul quand j'ai vu cette Mes camarades sont: demeurant celle-ci aidisparu, nous recelle-ci aidisparu, no	dant environ trois minutes. Elle n ressemblant à un avion à réact e soucmoupe. Nous étions sept à Demeurant et mon frère avons été voir Monsieur s a pas cru et nous a dit que n rentrant à la maison j'ai race a ci-dessus j'y persiste et n'ai	ie ii or-iei
	La personne	nger, à y ajouter ou à y rentendue.	etrancher. Les enquêteurs.	
¥	ř.			

SENDARMERIE NATIONALE

SENDARMER	NE NATIONALE		PACE Nº 1	4 FEUILLET	N° 1
COMPAGNIE CENTRES UNITÉ BRIGADE DE		PROCÈS - VERBA		LONE HÉSERVÉ AU CESTINATAIRE	
ERSONNE NTENDUE	208 / 19 78		-		
EFÉRENCES					
CE JO DUS SOUSSIGNÉ ((S),	anvier mil neuf cent so , "endarme, A.P.J.	oixante dix-huit		
	Le 28 janvier	VONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNII 1978 à 17 heures 15, e , âgé de ans, écol (), né le et de ,	FORME ET CONFORMÉMEN entendons: lier, demeurant à	T AUX ORDRES DE NOS	chefs, å , fils de
	dent; Neus étions so l'usine rouges et blanches elign s'est dirigé devant S.I: Cet appar Nous avons rac C'est tout ce Le 28 janvier Lecture faite	nvier 1978 vers 18 heur) en compagnie de mor et son frère ept en tout. Alors que j'ai vu un appareil nchesk Les lumières rou notaient. J'ai vu cet a vers . La lumière blanche s' reil faisait à peu près conté ces faits à notr que je peux vous dire. 1978 à 17 heures 30 par moi de la déclarat ger, à y ajouter ou à y	nous nous trouvede forme ronde. Iges mestaient al Appareil pendant Nous l'avons e allumait et s'é s le même bruit re mère en rentre tion ci-dessus,	t de plusieurs et son : vions à hauteur Il y avait de llumées tandis t quelques minus encore vu dans éteignait par i qu'un avion rant j'y persiste e	frère r de es lumière que les utes. Il le bois intermiter

GENDARMERIE	NATIONALE
SPOUPEMENT	
→ DES	
COMPAGNIE CONEXCENTION	
DE	
UNITE	
BRIGADE DE	

PROCÈS - VERBAL D'AUDITION

Pot (CE Nº	っ		FEUILLE	1 Nº 1	
1	Obse	erva	tion	d'un	0.V.N.I	100
240	PE RÉS	SERV É	AU DES	TINATAIRE		•

P.V Nº 208 / 1978

PERSONNE ENTENDUE

--- Témoin ---

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt sept Janvier mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S),
MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORORES DE NOS CHEFS,

Le même jour, à 17 heures 15, nous entendons :

ans, écolier, demeurant au , rue à - - , né à , qui nous

déclare :

"""Mercredi soir, entre 18 heures 30 et 19 heures, je me trouvais rue , à hauteur de l'usine _ . Je jouais avec des "camarades, lorsque l'un d'eux, a aperçu des lumières dans "le ciel, il nous a appelé et tout de suite, nous avons pensé à un - -"objet volant non identifié. Le bruit émis par l'appareil en question "n'était pas normal, il ne ressemblait ni au bruit d'un avion à réaction "ni d'un hélicoptère. L'objet avait une forme ovale, sur sa base se 🖛 "trouvaient de grosses lumières rouges, entre lesquelles s'intercalaient. "des lumières blanches plus petites. Je ne crois pas que ces lumières -"clignotaient. Cet objet ne volait pas plus haut ow un avion de tourisme "et il ne se déplacait pas trés vite, 40 km/heure environ. Il venait de "notre droite, c'est-à-dire, du et il s'est dirigé vers . Nous l'avons observé pendant 3 minutes environ. L'objet a -"disparu derrière la colline de , quelques secondes après, "j'ai aperçu une lumière blanche, trés forte qui s'est agrandie pais -"diminait sans s'éteindre. Je n'ai plus rien vu pendant trente seconde, "puis tout à coup, j'ai aperçu une forme ovale de couleur orangen cette "forme est restée immobile pendant 10 secondes environ puis elle a dis-"paru. Ensuite, je suis rentré chez moi avec mon frère. J'en ai parlé à "mon père qui a pensé qu'il s'agissait d'une étoile filante.- - - - -

----Le 27 Janvier 1978, à 1è heures 50, lecture faite par moi de la déel claration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

M 756 1 210 Ancies 786 C M No 12 20 Ma

L'Enquêtemr:

			PIECE Nº 6 FEUILLET Nº 1
GENDARMERIE	NATIONALE	II	
GROUPEMENT			N. C.
		PROCÈS - VERBAL	9
COMPAGNIE CONTRACTO	Y	THOOLS VERBAL	CAURE RESERVE AU DESTINATAIRE
		D'ALIDITION	
UNITÉ		D'AUDITION	25 2
BRIGADE DE			
P.V Nº 20	19 / 10 78		
P.V N° 20	08 / 1978		
PERSONNE ENTENDUE			-,2
RÉFÉRENCES			
	- N	18	
CE JOUR	vingt huit j	janvier mil neuf cent soixante	dix-huit.
NOUS SOUSSIGNÉ (S)		, Gendarme, A.P.J.	
	•	3 P	
		El Sonor Continues (continues continues contin	
VU LES ARTICLES		DU CODE DE PROCÉDI AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET C	URE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
	· cold consumer To the	1978 à 17 heures 30, entendor	
#	Te So lauster		
	1,	, âgé de ans, écolier, deme	
) né le à	(), fils de
	et de	, nationalite fi	rançaise qui nous déclare:
		nvier 1978 vers 18 heures 30	
	2 Dona 2000	hauteur de l'usine . Je	
	frères	, des frères et du no	
			che, mon frère m'a dit de regardi
		et j'ai vu une soucoupe. Elle	- 150 전한 140 전 150 전 150 전 150 HT 15 HT - HT HT - HT HT - HT
			l y en avait beaucoup. Je ne peur
	pas vous dire	le nambre. Les lumières clign	otaient. Elle n'était pas très
			mucins fort qu'un avien. Je l'ai
		inutes, puis elle est partie v	
- 0			s ne l'avons plus vus
			avion.
		avons vue elle n'atait pas arrê	
	dessus de la	t elle s'est dirigée vers	en passant au
	I Committee of the comm	- All the second of the second	il fait nuit.
	Clast tont as	James vu un avion passer quand	
	Le 28 innerion	TO78 à 17 hours 50	
		par moi de la déclaration ci-	
		ger, à y ajouter ou à y retran	
	La personne a		

GENDARMERIE NATIONALE		PELEN T		
COMPAGNIE DU ESCADRON	PROCÈS - VERBAL	CAURE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE		
Brigade de	D'AUDITION			
P.V Nº 208 / 1978				
PERSONNE ENTENDUE				
RÉFÉRENCES				
CE JOUR Vingt-sept	janvier mil neuf cent soixant	e-dix-huit er de Police Judiciaire,		
VU LES ARTICLES 16 à 19 et	75 DU CODE DE PROCÉD S AVONS EFFECTUÉES AGISSANT EN UNIFORME ET C	URE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS		

----Au bureau de notre Brigade, nous entendons :-----, né le). demeurant dans la dite localité, écolier, , nationalité française, qui fils de et de nous déclare à dix-sept heures vingt :-----""""Hier 26 Janvier 1978, vers 18 heures 15, je me trouvais dans ma , en compagnie cour à proximité de ma maison d'habitation, de camarades de mon âge.--------- un moment donné, j'ai levé les yeux vers le ciel et j'ai tout d'abord cru apercevoir un avion, puis j'ai entendu un petit bruit. J'ai alors vu un engin qui se déplaçait dansle ciel, il venait de la direcet se dirigeait vers la colline située derrière tion de l'usine chez moi. Lorsqu'il est passé au dessus de nous, j'ai remarqué que l'en gin n'était pas un avion, il était grand, de forme ovale. Il était de couleur orange en dessous. J'ai également vu qu'il avait des clignotant devant et derrière et sur les côtés. Il était assez haut dans le ciel, plus haut que les avions qui passent habituellement.-------------Il m'a semblé que quelque chose tournait sous l'appareil, c'était de couleur orange. J'ai déjà vu des avions dans le ciel même la nuit, je suis certain que cet engin n'en n'était pas un. Tous mes camarades présents ont également vu ce dernier .-----S.I. : L'appareil n'allait pas tellment vite, j'ai suivi son trajet durant 3 minutes environ, avant qu'il ne disparaisse derrière la colline Il avançait en ligne droite, mais je crois qu'il devait monter.-----S.I. : L'appareil en question faisait plus de bruit qu'un avion, c'étai une sorte de sifflement.-----S.I. : Je le répète, je suis certain que ce n'était pas un avion.""""" ----Le 27 Janvier 1976 à 17 heures 35.---------Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

Lapersonne entendue :

L'0.P.J.

all .			PIÈCE Nº 8 FEUGLET Nº 1		
GENDARMERIE NATIONALE GROUPEMENT des COMPAGNIE OU ESCADRON UNITÉ Brigade de		PROCÈS - VERBAL	ovni		
		D'AUDITION	CAORE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE		
P.V Nº	208 / ¹⁹ 78				
PERSONNE ENTENDUE					
RÉFÉRENCES	5) 5) S				
NOUS SOUSSIGNÉ(S),	16 à 19 et 7 SUIVANTES QUE NOUS A	DU CODE DE PROCE VONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET	er de Police Judiciaire, DURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,		
	dix-sept her dix-sept her de camarades donné mon fr yeux vers le des feux rou orange au de Je ne me sou dessus de no S.I.: Je n' suis certair n'avait pas S.I.: L'eng tes S.I.: Il n' avons vu l'e ce que j'ava	, nationalité fra ares quarante-cinq : de courant, vers I8 heures 15 de dans la cour à proximité de cère nous a dit "Regal e ciel et j'ai aperçu un eng ages et blancs qui clignotai essous et au dessus. Il fais aviens plus de la direction aus à la même hauteur que de ai jamais vu des avions qua ai que l'engin que j'ai vu n' la forme d'un avion, je le gin n'allait pas vite, je l' y avait pas de grandes pers engin dans le ciel. Aussitôt	à (), y ier, fils de et de inçaise, qui nous déclare à , je me trouvais en compagnie le mon domicile. A un moment irdez dans le ciel"J'ai levé le in de forme ovale? J'ai remarq ent. L'engin était de couleur ait plus de bruit qu'un avion qu'il a pris. Il est passé aus avions. Il est passé aus in dil fait nuit. Néanmoins je en n'était pas un. Cet apparei répète il était de forme ovale ai aperçu durant plusieurs min		

----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

_ des		Ni li se severe lence	- VERBAL	CASRE DESERVE AU DES	TINATO RE
Brigade de		D'AU	DITION	20	
P.V N°	/ 19 78			, and the second	
PERSONNE ENTENDUE	and the state of t	and the second s		,	4
RÉFÉRENCES	2				
CE JOUR	Vingt sept jar		cent soixante	e dix huit	
VU LES ARTICLES	Au bureau de respectation de la	agé de) né le aise qui nous janvier 1978 à dit de regare ai levé les yes ci des feux ire à quelle l is à ce momen direction des direction du stingué une f x clignotaien e déplaçait pe	ans demeurant ans demeurant adéclare: vers I8 h 30 je lorse der dans le cie eux et jai vu blancs et roug hauteur du sol t-là, un peu pl s grand terne orme de soucoup t as très vite, d'avion la nui	e me trouvais en quéen l'un deux rel, qu'il y avait une forme de sou ges qui clignotai lus haut que le cl'engin se déplace pe, elle n'était je l'ai observé pe, mais cet la proci.	à s) nationalit compagnie de nommé t quelque chose ncoupe et à la ient
	Le 27.01.197 persiste et	8 Lecture fai n'ai rien à y	te par moi de : changer, à y	la déclaration c ajouter ou à y r	i-dessus, j'y etrancher.

la personne entendue

GENDARMERIE NATIONALE











